

Décision

Générale

colonial

Décision n° 3-38-1901 chargeant M. Corrard, secrétaire général p. i. de la vérification de la caisse et du portefeuille du Trésorier Payeur.

n° 3-38-1901

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 juin 1901

Numéro JO
n° 38 du 01/07/1901

Date du numéro
1 juillet 1901

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu les articles 198 et 199 du décret du 20 Novembre 1882 sur le régime financier des colonies ;

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier . — M. Corrard, secrétaire général p. i. est chargé de la vérification de la caisse et du porte-feuille du Trésorier-Paveur.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et notifiée au Trésorier-Payeur.

A. BONHOURE.